

DEPARTEMENT DES LANDES
Mairie de
SAINT MARTIN DE HINX

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SAINT-MARTIN-DE-HINX
Séance du 20 mars 2026 à 18 heures
Au restaurant scolaire de la commune.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 18

Absents excusés ayant donné pouvoir : 1

Absents excusés : 0

Étaient présents: Mmes et MM. LAPEGUE Alexandre, GIBARU Laetitia, LARD Patrice, BRAYELLE Eric, VAN PEVENAGE Virginie, GARAT Jean-Marc, GUIOSE Marie Danièle, VERGEZ Mathieu, DENIS Séverine ép. JOLIBERT, LIOT Philippe, ANTUNES Maria Candida ép. LAVO, CARCEL Michel, MAISONNAVE Régine, LASSERRE David, POMMIERS Isabelle, SUDRET Loïc, DE BARROS Maylis, FRAMPIER Benoît.

Étaient absents excusés : Mme GARAT Elodie (pouvoir à M. BRAYELLE Eric)

Secrétaire de séance : Mme L. GIBARU.

Date de convocation : 16 mars 2026

1. Délibération n° 2026 03 20 D01 - ELECTION DU MAIRE

Rapporteur : J-M. GARAT

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2121-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;
Considérant que si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;
Mr le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Monsieur Alexandre LAPEGUE est candidat à la fonction de Maire de la commune.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 18
- majorité absolue : 11

A obtenu :

- Mr Alexandre LAPEGUE : dix-huit voix (18)

Mr Alexandre LAPEGUE ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé maire et immédiatement installé.

Le Conseil municipal, après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats de scrutin comptabilisés 18 voix POUR, 1 suffrage blanc.

- **PROCLAME** Mr Alexandre LAPEGUE, Maire de la commune de Saint-Martin-de-Hinx, et le déclare installé,
- **AUTORISE** Mr le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2. Délibération n° 2026 03 20 D02 - CREATION DU NOMBRE DES POSTES D'ADJOINTS

Rapporteur : M. le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-2,

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que le nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 5 adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- la création de cinq (5) postes d'adjoints au maire.

3. Délibération n° 2026 03 20 D03 - CREATION DES POSTES D'ADJOINTS AU MAIRE

Rapporteur : M. le Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Sur chacune des listes l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un et la liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Après un appel de candidature, la liste de candidats de Patrice LARD est la suivante :

Patrice LARD
Laetitia GIBARU
Eric BRAYELLE
Séverine JOLIBERT
Jean-Marc GARAT

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 19
- majorité absolue : 11

La liste de Patrice LARD a obtenu : Dix-neuf (19)

La liste de Patrice LARD ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire et immédiatement installés, dans l'ordre du tableau :

1^{ère} adjointe au maire : Mr Patrice LARD

2^{ème} adjoint au maire : Mme Laetitia GIBARU

3^{ème} adjointe au maire : Mr Eric BRAYELLE

4^{ème} adjoint au maire : Mme Séverine JOLIBERT

5^{ème} adjoint au maire : Mr Jean-Marc GARAT

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

4. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Rapporteur : M. le Maire

➤ **Lecture de la charte des élus**

Fin de séance : 18 H 40

Le Maire,


Alexandre LAPEGUE

Le secrétaire de séance,


Laetitia GIBARU

TABLE DES DELIBERATIONS EN DATE

DU 20 mars 2026

- 1. Délibération n° 2026 03 20 D01 - ELECTION DU MAIRE**
- 2. Délibération n° 2026 03 20 D02 - CREATION DU NOMBRE DES POSTES D'ADJOINTS**
- 3. Délibération n° 2026 03 20 D03 - CREATION DES POSTES D'ADJOINTS AU MAIRE**
- 4. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**
 - Lecture de la charte des élus

<u>NOM - PRENOM</u>	<u>PRESENCE -ABSENCE OU POUVOIR</u>
Alexandre LAPEGUE	Présent
Laëtitia GIBARU	Présente
Patrice LARD	Présent
Séverine JOLIBERT	Présente
Jean-Marc GARAT	Présent
Elodie GARAT	Absente excusée ayant donné pouvoir
Virginie VAN PEVENAGE	Présente
Eric BRAYELLE	Présent
Marie-Danielle GUIOSE	Présente
Philippe LIOT	Présent
Mathieu VERGEZ	Présent
Maria LAVO	Présente
Régine MAISONNAVE	Présente
Michel CARCEL	Présent
David LASSERRE	Présent
Isabelle POMMIERS	Présente
Loïc SUDRET	Présent
Maylis DE BARROS	Présente
Benoît FRAMPIER	Présent